

AAC IMMO
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 3 B La Noé
44 160 PONTCHATEAU
Société en cours de constitution

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIETE EN FORMATION PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS
--

Liste des actes accomplis au nom de la Société en formation

-Les formalités, l'enregistrement, la publication, les dépôts de tous actes nécessaires à la constitution complète et définitive de la société « AAC IMMO », et notamment requérir l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

-Effectuer tous paiements des frais afférents à ces diverses formalités,

-Déléguer tous pouvoirs pour l'accomplissement desdits formalités et dépôts,

Autant que de besoin, réaliser les obligations actives et passives nécessitées par le « démarrage » de l'activité de la société, indispensables à la mise en fonctionnement de la société,

-Négocier et obtenir tous financements de ces acquisitions,

-Contracter au nom de la société et aux conditions qu'il jugera satisfaisantes, toute avance de trésorerie pour réunir un fonds de roulement,

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, faire toutes déclarations et affirmations, élire domicile, substituer en tout ou en partie et généralement faire le nécessaire.

Conformément à l'article 6 du Décret 78-704, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts, et sera annexé auxdits statuts.

La signature des statuts emportera reprise de ces engagements par la Société dès qu'elle aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

